

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2022-093 du 12 juillet 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 12 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Gambetta à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 juillet 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C DURMORTIER, M. GARIN, E. GARRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ,

Mm A. DHAMEC, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, Ph. LEFORT, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, M. LALISSE, P. WELELE, F. CARON, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE, J.M. LECORNET.

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. TURPIN,  
M. J.M. LECORNET, absent et excusé, a été suppléé par M. J.B. CARTON,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,  
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,  
M. J.P. WISSOCQ, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme I. GUISE.

### **Objet : Plan de relance – Marché équipements numériques des écoles – Société I Tech.**

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil communautaire que l'intercommunalité du Sud Artois a reconnu l'intérêt communautaire de la gestion des équipements numériques des classes du 1<sup>er</sup> degré au titre de la compétence gestion des équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêts communautaires.

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite des opérations de montée en débit développées sur les communes rurales de l'intercommunalité et afin de favoriser l'usage du numérique, une première opération a été engagée pour doter les classes primaires d'un ensemble numérique comprenant tableau blanc interactif, vidéoprojecteur et ordinateur portable. Une seconde opération a suivi pour doter les classes maternelles de nos écoles d'un ensemble numérique comprenant un écran interactif et un ordinateur portable. Puis, une troisième opération a été organisée pour doter les classes de CM1et CM2 d'une ou deux valises comportant une quinzaine de tablettes numériques.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération communautaire n°2021-028 du 9 mars 2021 approuvant la réponse de l'intercommunalité à l'appel à projets « Socle Numérique de base pour les écoles élémentaires » lancé par le ministère de l'Education Nationale.

Monsieur le Président indique que le dossier présenté par l'intercommunalité a reçu un accord de subvention à hauteur de 50 % des dépenses estimées avec un plafond de 263 468,63 euros. Le choix s'est porté sur une configuration comprenant un écran numérique interactif et un ordinateur portable plus les suites logicielles permettant aux enseignants de disposer des ressources nécessaires à leurs préparations de classe et leurs activités et solutions de filtrage.

Monsieur le Président précise qu'une première opération visant à remplacer quinze tableaux blancs interactifs a été réalisée en début d'année pour un montant de 70 335,00 euros TTC.

Monsieur le président détaille la seconde opération qui porte sur l'acquisition de 61 configurations permettant d'équiper la totalité des classes primaires du territoire communautaire. Cette seconde opération a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure formalisée. La publicité de cette consultation a été réalisée le 8 mai 2022 dans le journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) et dans le bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP)

La date limite de remise des offres a été fixée au 10 juin 2022.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 juin 2022 pour entendre le rapport d'analyse des 7 offres reçues, retenir l'offre de l'entreprise I TECH de Sainte Catherine les Arras pour un montant total de prestations et d'équipements de 263 468,63 € HT (316 162,35 € TTC) et déclarer cette offre comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse (réponse technique conforme et allant au-delà des spécifications du CCTP, garantie sur 5 ans pièces et MO sur ENI, garantie sur 3 ans + une année d'option pour PC et système de filtrage hors coûts abonnements et licences, remplacement en cas de panne sous 24 heures).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le marché passé avec l'entreprise I TECH de Sainte Catherine les Arras pour la fourniture de matériels informatiques pour les écoles de l'intercommunalité en réponse à l'appel à projets « Socle Numérique de base pour les écoles élémentaires » lancé par le ministère de l'Education Nationale au titre du Plan de Relance pour un montant de 263 468,63 € HT (316 162,35 € TTC) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces de ce marché ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre du budget principal (BP 2022 – section d'investissement – opération 11) ;
- de solliciter des services de l'Etat le visa du contrôle de légalité sur ce marché.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture

Le Président,

  
Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

**DEL. 2022-093 du 12/07/2022**  
Plan de relance – Marché ENI –  
Sté I Tech.